

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Cession de la parcelle
AO 263

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC



CESSION DE LA PARCELLE AO 263

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;

- **Considérant** la sollicitation de Auvergne Habitat pour l'acquisition des garages situés Impasse de la Paix, sur la parcelle AO 263 appartenant à la Commune ;
- **Considérant** la sollicitation de Immobilière Permis de Construire pour l'acquisition du passage permettant l'accès par l'arrière à sa parcelle AO 121, passage situé Impasse de la Paix, sur la parcelle AO 263 appartenant à la Commune ;
- **Considérant** la délibération 241208-32 du 8 décembre 2023 approuvant la cession de la parcelle AO 263 à Auvergne Habitat au prix de 1 euro ;
- **Considérant** le document d'arpentage découpant la parcelle AO 263 en 3 parcelles : 335, 336 et 337 ;

Il est proposé que la parcelle 336, sur laquelle se trouvent les garages pour les logements sociaux, propriété de la commune, soit cédée à AUVERGNE HABITAT, comme initialement prévu et que les parcelles 335 et 337 soient cédées à Immobilière Permis de Construire, propriétaire du 5 rue François Mitterrand ;

L'avis des Domaines sera indiqué dès réception ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la cession de la parcelle AO 336 à Auvergne Habitat pour un montant d'un euro ;
- **Approuve** la cession des parcelles AO 335 et 337 à Immobilière Permis de Construire pour un montant d'un euro ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER

